

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19h00

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Lorie Belle-Isle	Sophie Frigon	Valérie Poirier
Philippe Bolduc	Isabelle Lainez Lévesque	Valérie Savard
Jean-Simon Bourgault	Véronic Laliberté	Jasmine Trudel
Vanessa Fougères	Alexandra Lavallée	Jean Vaillancourt
Tina Fournier-Ouellet	Caroline Poirier	

Absent(s) : Marie-Christine Côté

Invité(s) : aucun

1. Ouverture

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Mme Sophie Frigon commence l'animation de la réunion. Elle souhaite la bienvenue à cette première rencontre à chacun des membres. Elle est contente de commencer sa deuxième année avec toute son équipe. Mme Frigon termine son ouverture en invitant les membres à se présenter à tour de rôle.

1.2. Présentation des membres

Mme Frigon invite les participants à prendre la parole sous la forme d'un tour de table afin de se présenter. Tous les membres du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024 se présentent brièvement.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

Mme Frigon présente l'ordre du jour de la réunion. Elle propose d'ajouter en **4.4. Voyage et camp Kéno**, en **4.5 virage numérique au Conseil d'établissement**, en **4.6. Vêtements des Griffons**, en **7.2. Leucan** et finalement, en **7.3. Fondation**.

Il est proposé par Mme Valérie Poirier d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 10 octobre 2023 avec ces cinq ajouts. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-001

2. Formation du Conseil d'établissement

2.1. Adoption des règles d'élection

Voir feuille *Règles d'élections (septembre 2022)*

Mme Frigon explique le fonctionnement des séances et la préparation qui se fait initialement. Puisqu'il y aura un nouveau président cette année, Mme Frigon rappelle brièvement les rôles à attribuer aux membres. Elle présente ensuite les différents postes en élection, soit la présidence, la vice-présidence, la trésorerie ainsi que le représentant (et substitut) au Conseil de parents.

Il est proposé par M. Jean-Simon Bourgault d'adopter les règles d'élections telles que présentées. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-002

2.2. Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

Il est proposé par M. Jean-Simon Bourgault que Mme Sophie Frigon endosse le rôle de président d'élection et de scrutateur. Mme Frigon accepte.

Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-003

2.3. Élection du président

Mme Tina Fournier-Ouellet propose la présentation de Mme Valérie Savard au poste de présidente. Mme Valérie Poirier seconde cette proposition. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Valérie Savard accepte sa nomination pour cette année. Mme Savard est donc élue comme présidente du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour l'année scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-004

2.4. Élection du vice-président

M. Jean Vaillancourt propose la candidature de Mme Jasmine Trudel pour le poste de vice-présidente. Mme Véronic Laliberté seconde cette proposition. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Jasmine Trudel est élue vice-présidente du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour l'année scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-005

2.5. Élection du trésorier

Mme Alexandra Lavallée propose Mme Véronic Laliberté au poste de trésorière. Mme Laliberté propose M. Jean Vaillancourt qui décline la proposition. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Véronic Laliberté accepte et elle est donc élue comme trésorière pour le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages pour l'année scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-006

2.6. Élection du représentant au Comité de parents et de son substitut

Tel qu'il avait été discuté en juin dernier, Mme Marilyn Lemay avait mentionné qu'il n'était pas possible d'un point de vue légal de se partager les rencontres entre membres parents. Nous devons donc déterminer un représentant officiel ainsi qu'un substitut officiel. Mme Alexandra Lavallée se propose pour être la représentante au Comité de parents cette année et ainsi d'assister à la première rencontre prévue le lendemain. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Alexandra Lavallée accepte et elle est donc élue comme représentante au Comité de parents pour l'année scolaire 2023-2024. Mme Tina Fournier Ouellet se propose comme substitut. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Tina Fournier Ouellet est donc élue comme substitut de la représentante au Comité de parents pour l'année scolaire 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-007

3. Ouverture

3.1. Mot du président

Mme Valérie Savard fait part de son enthousiasme à faire partie du Conseil d'établissement encore une fois cette année. Elle partage à tous que les membres parents s'étaient parlés avant la rencontre de ce soir pour trouver une situation idéale dans les rôles attribués. Mme Jasmine Trudel et elle travailleront en étroite collaboration pour le bien-être de tous et pour faciliter la conciliation entre les séances et leur profession respective.

3.2. Adoption et suivis au procès-verbal du 14 septembre 2023

Voir document *Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le jeudi 14 septembre 2023*

Mme Valérie Savard sonde les membres sur les suivis s'il y a lieu.

Un membre mentionne une erreur dans les présences au début du procès-verbal à corriger. Mme Isabelle Lainez Lévesque modifie le tout.

Il est proposé par Mme Tina Fournier-Ouellet d'adopter le *Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le jeudi 14 septembre 2023*. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-008

Mme Sophie Frigon effectue **ses suivis** des deux dernières réunions, celles de juin et de septembre.

- **Point 3.2. Projet BOCALI** : Le Salon du livre qui a eu lieu en juin fut une belle réussite. Mme Frigon confirme qu'il reste des livres et qu'il n'y a malheureusement pas eu assez de ventes pour permettre de tout rembourser le projet. L'équipe va regarder ce qu'on pourrait faire avec les livres restants. Des membres proposent de donner les livres à une bibliothèque d'une autre école ou à une garderie. De plus, Mme Frigon précise que l'équipe a entendu les commentaires des membres et elle fera une pause sur ce type de projet pour se concentrer sur d'autres aspects pédagogiques.

- **Assemblée générale des membres du personnel:** Mme Frigon veut revoir la façon de faire des assemblées générales.

3.3. Adoption des règles de régie interne

Voir documents *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages 2023-2024* et *Loi sur l'instruction publique (juin 2021)*

Mme Frigon réfère les membres au document des *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages* pour l'année 2023-2024. Sans lire le document au complet avec les membres, elle attire l'attention des membres à l'article 16 de la page 7 en rappelant que les membres du Conseil d'établissement se réunissent chaque mois afin de toujours prendre les décisions dans le meilleur intérêt des enfants. Mme Frigon montre aussi le document de *Loi sur l'instruction publique (juin 2021)* à titre de rappel du côté légal.

Il est proposé par Mme Lorie Belle-Isle d'adopter le document des *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages - 2023-2024*

C.E.-25-23-24-009

3.3.1. Modalités de secrétariat

Mme Sophie Frigon fait part aux membres que le budget du Conseil d'établissement sera plus spécifique cette année tout comme l'an dernier. Il sera établi à 576\$ et il doit être utilisé uniquement pour les rencontres.

Un autre budget appartenant à l'école permettra également de payer un secrétaire pour les procès-verbaux des rencontres. Le tout pourra être payé aux mêmes modalités que l'an dernier, soit de 125\$ par procès-verbal rédigé. Mme Isabelle Lainez Lévesque a été proposée par Mme Sophie Frigon pour prendre ce mandat et elle a accepté. Mme Jasmine Trudel se propose comme substitut cette année.

Il est proposé par M. Philippe Bolduc d'adopter la prise du mandat de secrétaire par Mme Isabelle Lainez Lévesque et de Mme Jasmine Trudel comme substitut avec les mêmes modalités que l'an dernier. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-010

4. Approbation

4.1. Règles d'encadrement des activités éducatives complémentaires

Voir documents *Règles d'encadrement des activités éducatives complémentaires*

Mme Sophie Frigon présente aux membres le document de *Règles d'encadrement des activités éducatives complémentaires* et rappelle que le document avait déjà été approuvé l'année dernière.

Mme Frigon mentionne que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a pas encore été ciblée pour les cours de piscine. Mme Frigon mentionne qu'il y aura peut-être des chances que l'école soit sélectionnée éventuellement.

4.2. Approbation des activités éducatives et des sorties pour 2023-2024

Voir la programmation *des activités éducatives et des sorties pour 2023-2024*

Mme Frigon invite les membres à regarder le document remis en début de soirée. À chaque page, les activités éducatives et les sorties choisies sont présentées par niveau. Chaque équipe, par niveau, a respecté le montant prévu dans le document des *Règles d'encadrement des activités éducatives complémentaires* (ou est allé en deçà). Ce montant avait été augmenté par les membres en juin dernier. Mme Frigon rappelle les seuils maximums de frais demandés aux parents: du préscolaire à la 4^e année : 75 \$, en 5^e année : 90 \$ et finalement, en 6^e année : 125 \$. Mme Sophie Frigon rappelle également aux membres que les activités éducatives deviennent beaucoup plus abordables grâce aux mesures spéciales qui viennent soutenir les écoles dans l'organisation des sorties éducatives. Cette mesure paie environ 50 \$ de chaque facture. Mme Frigon prend le temps de faire le tour des activités par niveau pour regarder les programmations des activités éducatives.

Un membre mentionne qu'il n'y a pas de conformité dans le canevas utilisé par les enseignants pour établir leur programmation d'activités. Mme Frigon confirme que les documents seront modifiés l'an prochain pour permettre une uniformité entre les niveaux. Les activités seront étalées dans un même tableau avec tous les coûts réels. Par souci de transparence, Mme Frigon prévoit de trouver une manière de donner les bonnes informations aux parents en gardant le coût réel ainsi que le coût subventionné.

Mme Frigon termine en précisant deux choses. En premier, elle indique que pour la classe multi-niveaux (4e-5e), c'est l'école qui assumera les coûts pour un suppléant quand seule la moitié du groupe sortira. Ensuite, elle rappelle qu'en tout temps, l'école ou la fondation peut assumer le montant à payer d'une famille qui ne peut pas payer cette facture scolaire.

Il est proposé par Mme Vanessa Fougères d'adopter les *activités éducatives et les sorties pour 2023-2024*. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-011

4.3. Règle de vie 2023-2024

Voir le document *Règle de vie pour 2023-2024*

Mme Frigon présente le document en mentionnant qu'il y a eu un grand changement cette année avec l'abolition du système de poinçons. Elle présente le nouveau code de vie. Une équipe a travaillé fort pour remplacer les poinçons.

En résumé, un cartable de « manquements » (mineurs et majeurs) remplace désormais les poinçons. Les termes « manquement mineur » et « manquement majeur » étaient déjà dans nos documents officiels des règles de vie de l'école auparavant, mais le système de poinçons était additionnel et ajoutait de la lourdeur aux diverses interventions.

Nous utiliserons donc le langage de « manquements mineurs » avec ce nouveau cartable. Les communications effectuées avec le parent seront faites selon le jugement de l'intervenant. De plus, idéalement, ce sera la personne qui donne le manquement qui communiquera avec le parent. Selon le comportement fautif, les manquements se donneront après trois avertissements, normalement. Les

manquements majeurs qui sont considérés comme des fautes plus graves restent les mêmes (violence, intimidation, etc) avec le billet rouge. Toutefois, les manquements majeurs seront également retravaillés cette année en comité avec l'aide de la psychoéducatrice de l'école afin de bien définir ce qu'est un manquement majeur. Les conséquences seront bien expliquées et claires.

Mme Frigon rappelle aux membres que c'est un gros changement pour l'équipe et les élèves et que c'est un travail colossal de modifier un fonctionnement dans une école. Ce sera une période de transition pour tous et des ajustements pourront être faits au besoin. L'objectif de l'équipe est vraiment d'utiliser les manquements mineurs dans un but d'apprentissages et que ce soit davantage tourné vers le positif. Par ailleurs, les affiches des comportements attendus par cycle sont beaucoup moins encombrées avec de simples images, ce qui est définitivement plus signifiant pour les élèves. Chaque comportement attendu a aussi été choisi en équipe de cycle pour que ce soit adapté à tous les élèves. Il est impossible d'intervenir de la même manière en 1re année versus en 6e année.

Des membres mentionnent que la grosse amélioration de ce nouveau code de vie se trouve dans les avertissements qui seront plus détaillés et que le jugement des intervenants sera davantage utilisé puisque chaque situation est différente.

En bref, les objectifs étaient de raccourcir le document, aller plus vers le positif, mieux détailler les interventions ainsi que d'assurer un sens et une cohérence pour les enfants. Aussi, Mme Frigon rappelle que le code de vie reste jumelé au système déjà existant de la classe.

Un membre demande si les parents seront avisés du nouveau code de vie. Mme Frigon propose d'envoyer un courriel à tous les parents en collaboration avec Mme Trudel

Il est proposé par Mme Jasmine Trudel d'adopter le nouveau document des *Règles de vie pour 2023-2024*. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-012

4.4. Voyage à Ottawa et camp Kéno

Mme Frigon présente aux membres une idée de voyage de fin d'année qui a été proposée par l'équipe de 6e année. Les enseignantes désiraient, en lien avec le profil anglais intensif de la 6e année, montrer aux élèves l'importance de l'anglais en visitant une ville majoritairement anglophone. Les enseignantes proposent donc une formule de voyage à Ottawa pour une nuit et deux jours ou pour deux nuits et trois jours pour les groupes en 6e année. Le voyage se passerait autour des dates du 12 et 13 juin.

Mme Frigon présente aux membres un document avec les détails de ce voyage scolaire. L'équipe de 6e année doit se rencontrer très prochainement pour s'assurer de tous les détails et déterminer le coût réel du voyage pour un enfant. Mme Frigon enverra les détails par courriel aux membres afin d'en faire l'approbation.

Mme Frigon précise que dans le montant à déboursier par les parents, tous les frais de transport, d'hébergement, d'activités et quelques repas seront inclus. De plus, dans le prix, le montant pour payer un suppléant (pour les groupes de Miss Marie-Hélène Ouellet lors de ses périodes de spécialité) ainsi que pour les compensations pour les enseignantes pour les nuits seront au frais des parents.

Un sondage sera envoyé très prochainement aux parents et un pourcentage de 80% de réponses favorables au voyage doit être atteint pour que le voyage ait lieu. Un soutien financier est prévu pour aider les familles qui ne peuvent pas faire vivre le tout à leur enfant. La fondation sera également avisée.

En 5e année, l'équipe aimerait aller au camp Kéno les 30 et 31 mai prochain pour une nuit au Parc National de Portneuf. Le séjour comprend les collations, les dîners, le souper et le déjeuner. Les allergies alimentaires seront prises en considération et une prise en charge complète des moniteurs est prévue pour ce séjour. Les activités au programme sont celles typiques d'un camp telles que l'escalade, le tir-à l'arc, etc. Le transport est de 1h30 et le coût sera de 145\$ par enfant. Les enseignantes de 5e année aimeraient faire une demande à la fondation pour payer le transport. Dans le prix, il est prévu de payer un suppléant pour les deux jours avec les élèves de 4e année de Mme Anne-Marie Lamontagne (classe multi-niveaux).

Les membres s'entendent pour dire que ce sont des sorties exceptionnelles à faire vivre aux enfants, mais que des campagnes de financement sont à envisager pour défrayer une partie des coûts (surtout en 6e année).

Le **17 octobre 2023**, Mme Sophie Frigon transmet un courriel aux membres avec des précisions concernant le voyage à Ottawa. Le coût par élève (incluant le voyage et la suppléance des enseignantes) est de :

-**406,77 \$** pour une nuit;

-**674.54 \$** pour deux nuits.

Ce sont des montants estimés à la hausse.

De plus, si un enfant ne peut pas ou ne veut pas faire le voyage, Miss Clarissa Bégin sera à l'école pour les accueillir.

Il est proposé (par courriel) par tous les membres d'adopter le voyage à Ottawa ainsi que la sortie au Camp Kéno avec le souci d'inclure la Fondation de l'école à des campagnes de financement pour aider les familles à défrayer les frais. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-012

4.5. Virage numérique au Conseil d'établissement

Mme Frigon profite de ce point pour proposer aux membres du Conseil d'établissement de prendre un virage plus écologique. Elle aimerait éviter les impressions de papier et plutôt utiliser nos outils numériques pour accéder aux documents. Les membres sont d'accord.

Il est proposé par Mme Tina Fournier-Ouellet d'adopter un virage numérique au Conseil d'établissement dans la lecture des documents. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-013

4.6. Vêtements des Griffons

M. Jean-Simon Bourgault présente la feuille officielle où les items pour la vente de vêtements à l'effigie des Griffons sont présentés. M. Jean-Simon Bourgault explique aux membres que l'école aimerait se diriger vers une fidélisation avec l'entreprise *Pro design*. La compagnie a bien répondu à la demande l'année dernière.

Selon les commentaires reçus, les parents ont bien apprécié de pouvoir commander et payer en ligne. Cependant, à la fin de l'année, le constat a été que les ventes n'ont pas obtenu le volume souhaité pour profiter des commandes en ligne. Il faut avoir un certain pourcentage de ventes pour pouvoir profiter du service de paiement en ligne. Heureusement, nous pourrons en profiter cette année, mais il n'est pas garanti que nous pourrons profiter de ce service chaque année.

Le **20 octobre 2023**, Mme Jean-Simon Bourgault transmet un courriel aux membres avec l'offre de produits de vêtements des Griffons qui sera mise en vente pour 2023-2024. Cette année, il y aura aussi des articles avec le logo de l'école.

Il est proposé (par courriel) par tous les membres d'adopter la vente des vêtements des Griffons pour 2023-2024. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-014

5. Adoption

5.1. Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024

Voir la feuille *Calendrier des rencontres du Conseil d'établissement pour 2023-2024*

Tout le monde s'entend sur les dates inscrites au calendrier et qui sont pour la plupart lors des premiers mardis du mois. De plus, Mme Frigon mentionne que les rencontres se feront le plus souvent possible à l'école. Néanmoins, tous les membres sont d'accord pour une formule hybride, c'est-à-dire que le mois de février pourra se faire en virtuel. En cas de tempête, nous gardons la possibilité de faire la rencontre en virtuel lors d'une autre séance (en mars par exemple).

Il est proposé par M. Jean Vaillancourt d'adopter le *Calendrier des rencontres du Conseil d'établissement pour 2023-2024*. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-015

5.2. Adoption du budget initial 2023-2024

Voir la feuille du *budget initial 2023-2024*

Mme Frigon présente aux membres la feuille du budget pour l'année 2023-2024. Elle précise les diverses dépenses par catégorie.

Dans la catégorie 100, Mme Frigon précise que cela concerne tout ce qui a trait aux allocations de base. Le montant reste assez similaire à l'an dernier. La catégorie des *besoins spécifiques* est pour permettre d'avoir un budget en aide à la direction avec, par exemple, Mme Isabelle Lainez Lévesque cette année et pour une aide supplémentaire au secrétariat. Aussi, Mme Frigon explique aux membres que le Centre de services scolaire retire tranquillement le budget qui servait à la téléphonie, car les membres du personnel se dirigent de plus en plus vers des plateformes comme TEAMS pour la communication.

Dans la catégorie 101, Mme Frigon rappelle que c'est tout ce qui concerne les allocations complémentaires comme pour *l'aide alimentaire*, *le soutien aux apprentissages*, etc. D'une part, elle attire l'attention des membres sur la nouvelle mesure 15182 qui est un montant destiné à la sensibilisation à la lecture et qui pourra être dépensé afin de promouvoir la lecture auprès des jeunes. De plus, la mesure 15023 *À l'école, on bouge* qui vient sensibiliser les jeunes à faire de l'activité physique a été bonifiée.

D'autre part, Mme Frigon a la mauvaise nouvelle que près de 10 000\$ de budget a été retiré (Volet 4 -mesure *soutien-Sorties éducatives* et mesure *Bien-être à l'école*) du budget de cette année. Cette décision relève du ministère puisque c'était des mesures qui avaient été ajoutées dans les dernières années à cause de la pandémie. Aussi, la mesure 15372 (annexe 49), a été réduite puisque la pandémie est maintenant considérée comme terminée. Toutefois, Mme Frigon précise qu'il ne faut pas se fier aux montants inscrits dans le budget, car la mesure n'avait pas vraiment été utilisée à travers les années à cause des restrictions. Ce n'est donc pas une baisse réelle. Mme Frigon informe les membres qu'il n'y aura pas d'aide aux devoirs cette année pour permettre de bonifier l'offre de service en orthopédagogie et en ajoutant du soutien de la part d'un technicien en éducation spécialisé (TES). Elle rappelle que ces services sont centralisés, donc c'est le choix de l'école de

répartir l'argent selon les priorités des besoins de sa clientèle. Pour terminer, Mme Frigon attire l'attention des membres sur la mesure 15024 qui est l'aide aux parents. Elle précise qu'il faudra se parler en décembre ou en janvier prochain afin de réserver une conférence qui aura lieu lors de la prochaine assemblée générale de parents en septembre prochain.

Dans les autres allocations, Mme Frigon mentionne que le ministère accorde nouvellement un 300\$ par groupe pour des livres de bibliothèque. Les livres achetés et choisis par les titulaires seront enregistrés en ayant un code pour garder un inventaire de livres à la bibliothèque de l'école. Il y aura moins de doublons de cette manière. Cette procédure sera aussi utilisée lorsqu'une demande sera effectuée pour des jeux de société à la Fondation de l'école par exemple.

Mme Frigon précise qu'un budget sera de nouveau présenté à la rencontre de février pour les montants réels avec les changements s'il y a lieu.

Il est proposé par Mme Tina Fournier-Ouellet d'adopter la première version du budget initial de l'école Les Bocages pour 2023-2024. Adopté à l'unanimité.

C.E.-25-23-24-016

5.3. Adoption du budget au service de garde 2022-2023

- Report en novembre

6. Consultation

Aucune

7. Informations

7.1. Informations sur les activités parascolaires offertes cet automne

Voir feuille *Activités parascolaires de l'école Les Bocages, automne 2023-hiver 2024*

M. Jean-Simon Bourgault présente la feuille des activités parascolaires qui seront offertes pour l'automne 2023. Les activités proposées ressemblent à celles de l'année dernière. Il y aura même du cheerleading prévu pour la session d'hiver. Pour l'automne, tous les cours sont complets sauf le mini-volley.

En ce qui a trait au basket-ball, l'école a pris un virage différent pour former les équipes. Il n'y a plus de camps de sélection. Nous voulons prendre action pour réduire le stress des enfants et nous voulons sensibiliser les familles à faire confiance aux entraîneurs pour former les équipes par classement et non par sélection.

7.2. Leucan

Mme Frigon annonce que l'école organisera encore cette année des activités au profit de Leucan comme notre célèbre Marché de Noël annuel ainsi que le Marché des TES. Mme Fougères en profite pour sonder les membres si c'est pertinent d'envoyer le lien Internet pour une collecte de fonds d'Halloween. Les tirelires n'existent plus, donc c'est la nouvelle façon de faire. Les membres s'entendent sur le fait que les parents sont beaucoup sollicités financièrement pour plusieurs activités de financement et de ne pas valoriser cette méthode de collecte d'argent pour cette année.

Mme Frigon poursuit en mentionnant que cette année, l'équipe a décidé de faire une pause du *Défi tête rasée*. En toute transparence, le manque de personnel rend l'organisation d'un tel événement difficile. Des membres mentionnent qu'il y aura certainement une réaction de la part des familles de l'école, qu'il faut avoir un bon plan de communication pour expliquer aux parents cette décision. Des membres proposent aussi de sonder les parents à savoir s'ils voudraient s'impliquer et organiser l'événement. Des membres enseignants mentionnent qu'ils sont prêts à donner du temps, mais à condition que l'événement soit organisé et dirigé par des parents et non des membres du personnel. Un membre se demande si la Fondation de l'école voudrait s'impliquer. Bref, pour l'instant, l'événement n'aura pas lieu, mais un suivi sera important à faire.

7.3. Fondation de l'école Les Bocages

Un membre se questionne sur les prochaines intentions de la Fondation de l'école. Il serait pertinent d'avoir accès à un calendrier pour ainsi connaître les prochaines activités de financement prévues. Aussi, un membre exprime son inconfort en lien avec la sécurité lors de la dernière kermesse qui a eu lieu en septembre dernier. Il y

a eu un manque de surveillance et de sécurité dans les jeux gonflables. Plusieurs membres ont aussi observé le tout lors de la soirée. Il serait pertinent de discuter avec les membres de sécurité pour ces super événements qui sont à venir. Nous pourrions convenir de plusieurs solutions pour éviter que des accidents se produisent.

8. Informations générales

8.1. Mot de la présidente

Mme Valérie Savard remercie tous les membres d'avoir été présents ce soir lors de la toute première rencontre de l'année.

8.2. Mot de la direction

Mme Sophie Frigon tenait à dire qu'elle est bien heureuse de vivre cette deuxième année avec les membres et elle remercie tout le monde d'avoir assisté à cette première rencontre.

8.3. Mot des représentations des membres du personnel

(1^{er} cycle) Philippe Bolduc : M. Philippe Bolduc mentionne que nous sommes encore dans les observations du début de l'année. La première communication est à venir la semaine prochaine. Les orthopédagogues ont réalisé les portraits de lecteurs en 2^e année. Un système avec les grands a aussi été mis en place pour que certains élèves puissent faire de la lecture avec ces derniers.

(2^e cycle) Marie-Christine Côté : Absente

(3^e cycle) Caroline Poirier : Mme Caroline Poirier trouve que c'est un beau début d'année. Il y a une belle ambiance en ce moment et le nouveau code de vie est bien accueilli au 3^e cycle. Le vouvoiement est un défi et ce sera à travailler dans les prochaines semaines.

(Secrétariat) Vanessa Fougères : Mme Vanessa Fougères souhaite un bon début d'année à tous.

(Professionnels) Lorie Belle-Iles : Mme Belle-Iles représentera l'équipe de professionnels et elle occupe le poste d'orthophoniste à l'école. Elle mentionne qu'il y a beaucoup de besoins et que ce sera à explorer dans les prochaines semaines.

(Spécialistes) Valérie Poirier : Mme Valérie Poirier représentera les enseignants spécialistes cette année. Tout se passe bien pour les spécialistes dans l'accueil des nouveaux enseignants arrivés.

(Responsable du service de garde) Jean-Simon Bourgault : M. Jean-Simon Bourgault mentionne que c'est la même réalité au service de garde que ce qui avait été nommé en septembre dernier.

9. Varia

Aucun

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a eu lieu à **22h25**.

Valérie Savard, **présidente**

Sophie Frigon, **directrice**

Secrétaire : Isabelle Lainez Lévesque